

209C0357
FR0000130338-FS0143

3 mars 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO
(Euronext Paris)

Par courrier 2 mars 2009, Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 23 février 2009, par suite d'une acquisition d'actions VALEO, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement 6 013 210 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 7,69% du capital et 7,39% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital	% droits de vote
Morgan Stanley & Co Incorporated (2)	15 625	0,02	0,02
Morgan Stanley & Co. International Plc. (2)	3 329 475	4,26	4,09
Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A. (2)	4 111	0,01	0,01
Morgan Stanley Equity Financing Services (Luxembourg) S.à.r.l. (2)	2 663 999	3,41	3,27
Total	6 013 210	7,69	7,39

Le déclarant a précisé détenir 20 000 « océanes » donnant droit, par conversion, à 20 260 actions VALEO.

(1) Sur la base d'un capital composé de 78 209 617 actions représentant 81 362 084 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Contrôlée par Morgan Stanley.